

**Dimanche 21
SEPTEMBRE**

15^e
Trail
2014
**DES TERRILS
LOOSSOIS**

**UNE COURSE MYTHIQUE
À LOOS-EN-GOHELLE
POUR ATTEINDRE LE SOMMET
DU PLUS HAUT TERRIL D'EUROPE !**

Label départemental de course montagne

7,5 km soit 250 m de dénivelé positif

15 km soit 500 m de dénivelé positif

100 % de chemins !

inscriptions avant le 12 septembre 3€

inscriptions sur place 8€

courses jeunes gratuites 1 et 2 km

DÉPARTS

1 km	9h
2 km	9h10
15 km	10h
7,5 km	10h15

Distances :

À partir de cadet (1997/1998)

École athlé, poussins (2003, 2004, 2005)

Benjamins et minimes (1999, 2000, 2001, 2002)

**Retrait des dossards
à partir de 8h sur place**

Départs sur la base du 11/19 rue de Bourgogne à Loos-en-Gohelle



A21 sortie Lens-Ouest
suivre panneau «Site 11/19»

Infos & réservations : 03 21 69 88 73

Imprimé par l'Artésienne



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

N° DOSSARD

Adresse :

Code Postal : [][][][][] Ville :

Date de Naissance [][] / [][] / [][][][] Sexe : Masculin Féminin

Téléphone [][][][][][][][] Courriel

Distances (à partir de cadet, 97-98) : 7,5 km 15 km

Distances : 1 km (école athlétisme, poussins : 2003, 2004, 2005) 2 km (benjamins et minimes : 99, 2000, 2001, 2002)

N° de licence FFA en cours :

Club :

À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT :

- Photocopie de mon certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an

- Photocopie de ma licence FFA/licence UNSS ou UGSEL avec mention de non contre-indication à la course à pied en compétition/licence FFTri/FFCo/FFPM. **Pas de licence foot, rugby, basket...**

Aucune photocopie ne sera faite sur place

Toute préinscription incomplète sera refusée

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Inscription à retourner avant le 13 septembre 2014
pour bénéficier du tarif réduit

Signature obligatoire
(des parents pour les mineurs)

TRAIL 2014 - Mairie de Loos-en-Gohelle
Place de la République - 62750 LOOS-EN-GOHELLE

RÈGLEMENT DU 15^e TRAIL DES TERRILS LOOSSOIS

Article 1 - Présentation

La quinzième édition du Trail des Terrils Loossois organisée par la mairie de Loos-en-Gohelle aura lieu le dimanche 21 septembre 2014. Le parcours est composé à 100% de chemins avec l'ascension du plus haut terril d'Europe et de nombreux passages en sous-bois. Le départ et l'arrivée se feront dans la fosse du 11/19, site inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Article 2 - Lieu

Cette course est ouverte à toutes et à tous. Le départ a lieu à 9h pour le 1 km et 9h 10 pour le 2 km Base 11/19, rue de Bourgogne, à 10h pour le 15 km et 10h 15 pour le 7,5 km. Une licence relative à la pratique de la course à pied ou un certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition devra être possédé et présenté par le compétiteur.

Article 3 - Inscription

Les inscriptions sur place ainsi que la remise des dossards auront lieu à la Base 11/19, rue de Bourgogne à Loos-en-Gohelle de 8h à 9h 30. Il est souhaitable de s'inscrire en adressant le bulletin d'inscription au plus tard le vendredi 12 septembre en mairie de Loos-en-Gohelle à l'attention d'Émilie Laigle, et ainsi bénéficier du tarif réduit. Toute inscription incomplète sera refusée.

Article 4 - Ravitaillement

Les ravitaillements seront au nombre de trois pour le 15 km et de un pour le 7,5 km. Ils comprendront des ravitaillements liquide et solide.

Article 5 - Récompenses sur le 7,5 et le 15 km

- un lot sera offert à chaque participant ;
- une photo souvenir prise en haut du plus haut terril d'Europe sera adressée à chacun à son domicile, par courrier ;
- Récompenses : 3 premiers de chaque catégorie, de cadet à vétérans homme et femme.

Récompense course jeunes

- Un lot pour tous ;
- Une médaille pour les trois premiers.

Article 6 - Tarifs

Si vous choisissez de renvoyer votre bulletin d'inscription avant le 12 septembre, il vous sera demandé 3 euros. Le jour de la course, vous pouvez vous inscrire de 8h à 9h 30 uniquement pour un montant de 8 euros. Chèques à l'ordre de "Trésorerie Lens-Municipale"

Article 7 - Disqualification

Les décisions des organisateurs en cas de non respect du règlement sont irrévocables.

Toute personne qui laissera des déchets, emballages divers en dehors des endroits prévus à cet effet sera disqualifiée. Le Trail est une course de pleine nature. Celle-ci doit rester propre après le passage des coureurs, sous peine d'élimination.

Article 8 - Équipement

Course nature.

Les recettes des inscriptions seront reversées à une association pour la mise en œuvre d'un projet solidaire
renseignements en mairie au 03 21 69 88 73 - SITE INTERNET : WWW.LOOS-EN-GOHELLE.FR